

RG 71 BIS - AFFECTIONS OCULAIRES DUES AU RAYONNEMENT THERMIQUE ASSOCIÉ AUX POUSSIÈRES



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Ptérygion	Travaux suivants exposant au rayonnement thermique associé aux poussières dans les ateliers de verrerie travaillant le verre à la main : • Surveillance de la marche des fours à verre • Cueillette, soufflage, façonnage à chaud du verre

Quelle est la nuisance ?

La nuisance est le rayonnement thermique de verre ou de métal portés à incandescence.

Par rayonnement thermique, on entend essentiellement le rayonnement infra-rouge (I.R.) proche et moyen, de longueur d'onde comprise entre 780 et 3000 nm.

L'intensité du rayonnement I.R. émis par un corps chauffé est d'autant plus importante que la température de ce corps est élevée.

La nuisance concerne les travaux exposant au rayonnement thermique et aux poussières dans les ateliers de travail du verre à la main.

Par rayonnement thermique, on entend essentiellement le rayonnement infra-rouge (I.R.) proche et moyen, de longueur d'onde comprise entre 780 et 3000 nm.

C'est l'exposition conjointe au rayonnement thermique et à la poussière qui est à l'origine de la pathologie du ptérygion.

Comment reconnaître l'affection ?

Le ptérygion est une néo-formation de la conjonctive se présentant sous la forme d'une hypertrophie vascularisée de la conjonctive du globe oculaire.

Il se caractérise par une membrane conjonctivale épaissie, plus ou moins triangulaire, à base conjonctivale et à sommet tendu vers la cornée, le plus souvent horizontalement dans le secteur nasal de la fente inter-palpébrale.

Les signes fonctionnels sont discrets au début, sous forme éventuellement de démangeaisons ou de discrets larmoiements, d'œil rouge ou d'irritations localisées, mais aussi d'une sensation de gêne visuelle.

Quelles sont les professions exposées ?

Le travail du verre à la main oblige le verrier à regarder, très régulièrement et à courte distance l'objet en verre qu'il façonne.

Les rayonnements infrarouges sont invisibles pour l'œil humain et les effets nocifs qu'ils produisent ne sont pas ressentis immédiatement par l'opérateur. C'est pourquoi, le risque est difficilement perçu et apprécié à son juste niveau et les moyens de protection ne sont pas toujours adaptés ou utilisés.

La liste limitative des travaux exposant les opérateurs est la suivante :

- La surveillance de la marche des fours à verre
- La cueillette, le soufflage, le façonnage à chaud du verre

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Diminution de l'empoussièrement au poste de travail (encoffrement et captage des poussières au plus près du point d'émission)
- Interposition d'écrans entre la source de rayonnement infra rouge (I.R.) et les yeux de l'opérateur
- Utilisation d'équipements de protection individuelle en complément, et qui doivent :
 - Atténuer convenablement le rayonnement incident
 - Permettre une vision correcte pour effectuer la tâche
 - Modifier le moins possible la couleur du verre en fusion qui guide le verrier dans son travail

La norme NF EN 171 préconise le bon type de filtres à utiliser.

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'exams médicaux :

- Examen initial : Il vise à informer le travailleur sur l'intérêt de s'équiper de protections sous forme de lunettes appropriées à la protection contre les poussières et les rayonnements thermiques. Il permet aussi de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication à l'affectation à un poste chez les sujets déjà porteurs d'un ptérygion
- Examen périodique : Il consiste en l'inspection de l'œil avec avis spécialisé en cas de doute ou de constatation d'évolution menaçant la cornée